

Délocalisation de Matignon

à la maison de justice et du droit de la Reynerie

Vendredi 8 juin 2018, deux conseillers du Premier ministre, Madame Caubel et Madame Hermitte, se sont rendues à la maison de justice et du droit de la Reynerie dans le cadre de la délocalisation à Toulouse du cabinet du chef du Gouvernement et de certains ministres du 6 au 8 juin 2018.



Marc Pouyssegur, président du tribunal de grande instance de Toulouse, président du CDAD de la Haute-Garonne a tenu à associer les partenaires institutionnels et associatifs des trois maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne (Reynerie, Toulouse Nord et Tournefeuille) à cet événement dans le cadre d'une table ronde organisée par le Conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne.

Il a entamé la réunion sur la probable délocalisation de la MJD de la Reynerie avec la difficulté de trouver dans le même quartier une surface équivalente.

Hervé Rubi, greffier coordonnateur des MJD a rappelé à ce titre la nécessité de trouver des locaux à proximité étant donné qu'actuellement la maison de justice est parfaitement repérée par le public et apparaît comme un lieu sécuritaire pour le public qui s'y rend.

Laurence Katzenmeyer, conseillère métropolitaine a indiqué que Toulouse métropole travaillait sur ce projet suite à une réhabilitation du quartier avec la création notamment d'une nouvelle caisse d'allocation familiale.

Avant de donner la parole aux différents intervenants, Marc Pouyssegur a souhaité remercier le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la mise à disposition des agents d'accueil, acteurs indispensables au bon fonctionnement des MJD.

Sur ce point, Patrick Pignard, du Conseil départemental de la Haute-Garonne a précisé le soulagement face à la création des contrats CAE-PEC ayant permis de pérenniser le statut des agents d'accueil et le bon fonctionnement des MJD. En effet, il a indiqué que ce renouvellement à vocation à créer des emplois avec une volonté d'insertion et de création de cohésion sociale en donnant une expérience professionnelle enrichissante.

Cependant, Marc Pouyssegur a soulevé la difficulté du tutorat imposé pour ces nouveaux contrats, avec l'impossibilité d'avoir un tuteur pour chaque MJD.

A ce titre, Fady Isus, directrice de greffe a rappelé la préconisation de la chancellerie de positionner un greffier dans chaque MJD.

Par la suite, Marc Pouyssegur a souhaité interroger l'assemblée sur les différentes évolutions envisagées au sein des MJD, et notamment sur la place des MJD au sein des dispositifs d'accès aux droit.

Immédiatement un débat s'est engagé au sujet de la fracture numérique. Me Nathalie Dupont, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Toulouse a insisté sur l'intérêt de la numérisation pour l'accessibilité des permanences d'accès au droit mais a également rappelé la nécessité de maintenir l'accès physique ainsi que les relations humaines pour le traitement des problèmes juridiques.

Marc Pouyssegur souhaité que les MJD soient identifiées comme un relais Portalis afin que les justiciables puissent s'informer par eux-mêmes des décisions judiciaires les concernant.

Françoise Passuello, directrice du SAVIM, a interrogé la délégation de Matignon afin de savoir si le SAVIM pourrait avoir accès au logiciel Cassiopé pour plus d'efficacité et de facilité de traitement des situations des victimes d'infraction pénale.

Pour conclure sur cette question de la numérisation, Claude Brugel, président de l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'appel de Toulouse, a précisé les limites du numérique dans le domaine juridique. Pour cela, il a expliqué que les conciliateurs de justice ont mis en place un module afin que le justiciable puisse saisir en ligne un conciliateur de justice qui s'est avéré inadapté.

Ensuite, Marc Pouyssegur a proposé un tour de table afin de laisser la parole aux différentes associations qui œuvrent quotidiennement dans les maisons de justice.

Pascaline Brandalac, directrice de l'ADIL 31 a ainsi précisé que la MJD de la Reynerie à une vocation communale puisqu'elle attire principalement les habitants du quartier. Elle a ajouté que les deux thèmes les plus abordés durant ces permanences concernent les loyers impayés et les demandes pour logement insalubre.

Colette Gayraud, coordinatrice des délégués du Défenseur des droits, a indiqué que la MJD est un espace pluridisciplinaire permettant une forte interaction entre les divers intervenants qui peuvent alors mettre en commun leurs savoirs et compétences.

A son tour, Bérengère Dupont, directrice de l'association MDEJ, a rappelé que des permanences ciblant des mineurs et jeunes majeurs sont tenues au sein des maisons de justice et du droit. Elle a précisé en outre que les juristes travaillaient systématiquement en doublon avec une personne du monde socio-médical. Enfin, elle a interpellé l'assemblée sur la montée du contentieux s'agissant des mineurs étrangers non accompagnés à la suite de la mise en place de la plateforme d'orientation.

Après cette rapide présentation du monde associatif, Eric Boyadjian, vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Toulouse a rappelé que les permanences d'avocat sont très présentes au sein des MJD. A ce propos, Me Nathalie Dupont, Bâtonnier a précisé que ces permanences permettent une orientation plus poussée et favorise les modes alternatifs de règlement des différends.

Sur ce point, Madame Bélat, mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'association NG2T a évoqué la nécessité de mettre en place au sein des maisons de justice et du droit, des permanences de notaire et d'huissiers de justice, car la demande est forte.

Pour clôturer cette table ronde, la parole a été donnée à Florence Poudens, procureur adjoint ainsi qu'à l'ARSEAA et à Madame Dardenne, coordinatrice des délégués du Procureur qui mettent en oeuvre les mesures pénales au sein des MJD.

A ce titre, Madame Dardenne, a présenté son parcours et sa fonction. En effet, avant d'être déléguée du procureur pour les mineurs en MJD, elle travaillait comme enquêtrice sociale pour la Cour d'assise.

Monsieur Copin, directeur de l'ARSEAA, a ensuite rappelé que l'opportunité des poursuites de l'action publique conduisait à la poursuite de 50% des faits et au traitement sous la forme de mesures alternatives aux poursuites de 50% des faits restants sachant que 20% de ces mesures se déroulent à la MJD Reynerie. Ainsi, quotidiennement des médiateurs pénaux animent des stages de citoyenneté, de sensibilisation à l'usage des stupéfiants, de parentalité ou réalisent des classements sous condition.

Madame Poudens a proposé d'élargir les missions des délégués du Procureur à la représentation du parquet dans les instances de la politique de la ville.

Avant de s'absenter, Madame Caubel et Madame Hermitte ont tenu à remercier l'ensemble des personnes présentes pour ce retour d'expérience et pour la synergie positive qu'elles ont perçue au travers de ces échanges. Elle se sont engagées à restituer auprès du Premier ministre la teneur des propos émis durant cette matinée.

